

Charte d'utilisation du véhicule "Sprinter" de la MSHE

Alias GRETTA

1• Conditions d'emprunt

Le Sprinter Gretta, acheté sur des crédits d'équipement CNRS, ne peut être utilisé que dans le cadre de la Recherche ou de l'Enseignement supérieur, selon les modalités suivantes.

Peuvent conduire le véhicule MSHE :

- Tous les agents CNRS ;
- Les enseignants - chercheurs, personnels IATOS et contractuels des universités françaises ;
- Les chercheurs associés ou étrangers accueillis par la MSHE ;
- Les collaborateurs extérieurs (sans emploi ou sous contrat dans un autre organisme) ;
- Les doctorants et étudiants en MASTER, pour les besoins de la recherche faite à la MSHE.

Etre titulaire du permis de conduire depuis plus de deux ans.

Tout emprunteur doit fournir une copie de son permis de conduire.

Les fonctionnaires de l'Etat français non agents du CNRS doivent fournir un ordre de mission sans frais de leur établissement d'appartenance.

2• Modalités de facturation

- Seuls les personnels de la MSHE sont habilités à utiliser la carte essence et autoroute de la MSHE, sans contrepartie pour les opérations logistiques ou de communication liées aux activités de la MSHE. Avec contrepartie s'il s'agit d'un projet de recherche ;
- Dans le cadre d'actions de recherche ou d'opérations réalisés par des personnels des unités rattachées à la MSHE, les emprunteurs du véhicule s'arrangent pour être financés directement par leur projet de recherche (via remboursement de mission par exemple) ;

3• Demande de réservation

Faire une demande d'emprunt auprès de la MSHE Ledoux à l'adresse : [\[formulaire de demande en ligne\]](#)

Préciser à cette occasion l'usage qui sera fait du véhicule : transport de matériel ou de personnes.

Une fiche d'emprunt vous sera envoyée, elle sera à remplir et à retourner signée à *Renaud Rudloft*.

4• Procédure administrative à suivre

Pour établir la fiche d'emprunt, il convient de prendre contact avec Renaud Rudloft (renaud.rudloft@univ-fcomte.fr) afin qu'il vous transmette une demande d'ordre de mission émanant de la MSHE.

Remplissez cette demande d'ordre de mission en précisant les lieux, dates et heures de départ et d'arrivée, la durée du séjour, le motif du déplacement, le nom du conducteur avec son adresse, date de naissance, ainsi que les noms des passagers éventuels ; conducteur et passagers devront signer l'ordre de mission établi suite à la réception de cette demande. Fournir également une copie du permis de conduire du (ou des) conducteur(s). Ces démarches sont exigées par le CNRS qui a financé le véhicule. L'ordre de mission devra être signé par le(s) conducteur(s) et les passagers.

5• Remise des clés et restitution du véhicule

Pour la prise du véhicule, et pour recevoir les indications nécessaires à son utilisation, convenir d'un rendez-vous auprès de Renaud Rudloft (à défaut un collègue de la MSHE dûment informé) au 03 81 66 51 75 ou 03 81 66 51 51 (prévoir de fixer un rendez-vous le jour ouvré précédent pour un départ tôt le matin).

À cette occasion, un état des lieux du véhicule sera fait, mentionnant l'état du véhicule, le kilométrage et le niveau de carburant, et sera signé par l'emprunteur.

Convenir lors de la prise du véhicule d'un rendez-vous pour sa restitution (avec vérification de l'état du véhicule).

6• Caractéristiques principales du véhicule

Mercedes SPRINTER 215 CDI *alias GRETTA*

Immatriculation : CV-189-XR

Puissance : 11 chevaux fiscaux

Capacité : 9 personnes avec le conducteur Dimensions

:

- longueur = 5,95 m
- largeur = 2,43 m
- hauteur = 2,60 m
- diamètre de braquage = 13,6 m

Réservoir : 75 litres

Boite automatique (5 rapports, débrayable)

7• Carburant

Type de carburant : **DIESEL** (trappe au niveau de la portière du conducteur ; cette dernière doit être ouverte pour accéder à la trappe).

Paiement du carburant avec la Carte SHELL (toutes les stations : <https://www.shell.fr>)

Utilisation : paiement carburant, péages et certains parkings Paiement

: jusqu'à 200 euros par jour

Bien conserver les tickets et reçus à redonner à la MSHE.

ATTENTION :

- Dans le cas de conducteurs multiples déclarés, l'emprunteur doit **OBLIGATOIREMENT** fournir au retour un document mentionnant les horaires et lieux de prise de volant pour chacun d'entre eux, de façon à pouvoir attribuer toute éventuelle infraction au conducteur concerné
- Au retour du véhicule, chaque emprunteur doit rendre le véhicule avec le niveau de carburant complet. Tout manquement sera facturé 20 € en plus du coût du carburant.

8• Conduite du véhicule

Nous attirons votre attention sur le fait que ce véhicule est long, haut et large !

Attention notamment au rayon de braquage élevé et à la hauteur.

Verrouiller systématiquement le véhicule lors de tout stationnement.

Le gilet et triangle de sécurité se trouvent dans le rangement en bas de la portière du conducteur. La documentation complète est dans le vide-poche.

9• Départ et retour du véhicule

Le véhicule est garé dans la cour de l'Arsenal. L'entrée se fait par l'entrée principal. Pour la sortie du véhicule, la barrière s'ouvre automatiquement, pour le retour du véhicule, il faut utiliser le badge qui se trouve avec la clé du véhicule. Il est possible au conducteur de laisser son véhicule personnel à la place du minibus pendant la durée de l'emprunt uniquement, avec un papier sur le pare-brise mentionnant "Stationnement de ce véhicule durant l'emprunt du minibus MSHE".

Un état des lieux est effectué à la prise du véhicule et à sa restitution.

ATTENTION : Toute dégradation non couverte par l'assurance est à la charge de l'emprunteur. Si le véhicule n'est pas rendu dans l'état de départ, des frais de nettoyage seront facturés.

Prestations pour nettoyage intérieur : 132 € HT

- Aspirations tous tissus & recoins
- Rénovation plastiques & recoins
- Nettoyage sols PVC
- Nettoyage des vitres

Prestations pour nettoyage extérieur : 72 € HT

- Programme Portique
- Nettoyage jantes – enjoliveurs
- Bas de caisses - Jous d'ailes
- Shampooing carrosserie à la main

10• Assurance du véhicule

Assurance : GRAS SAVOYE / au tiers « améliorés »

Contact assistance 24/24, en cas d'accident : 01 84 94 01 14 pour la France et +33 2 38 70 38 70 depuis l'étranger.

En cas d'accident ou accrochage, le laboratoire emprunteur s'engage à prendre en charge l'intégralité du coût des travaux de remise en état du véhicule en cas de dégradation constatée au retour, à hauteur de 8000€ TTC (valeur du véhicule).

En cas d'accident ou accrochage, remplir un constat amiable, à adresser dans les 5 jours à :

CNRS-DR6

Monsieur Patrick Dubas

17 rue Notre Dame des Pauvres

BP 10075

54519 VANDOEUVRE Cedex

Tél : 03 83 85 60 21 - Fax: 03 83 85 60 58

Email : patrick.dubas@cnrs.fr

Conservez une copie du constat pour la MSHE. Si le retour du véhicule intervient au plus tard 3 jours après la date du sinistre, la MSHE peut se charger d'envoyer le constat rempli.